

OBJET : (311) CULTURE – MUSIQUES ACTUELLES ET/OU AMPLIFIEES - ESPACE MICHEL BERGER – RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RENOUELEMENT 2024-2027

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE SIX AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. HEURFIN,
M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PURGAL	à	M. WILLIOT
M. FABRE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	Mme JACQUET LEGER
M. BOISCO	à	M. JAMET
Mme SAIDI	à	M. LAMARCHE

ABSENT : M. PONCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 13 avril 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023.04.06 - DL2023 - 29 - DE

Publiée le 13 avril 2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (311) CULTURE – MUSIQUES ACTUELLES ET/OU AMPLIFIEES - ESPACE MICHEL BERGER – RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RENOUVELLEMENT 2024-2027

N° 2023/29 du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1411-1, L 1413-1, L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le rapport de l'exécutif sur le principe de la délégation de service public des Musiques « Actuelles » et/ou « Amplifiées » - Espace Michel Berger,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 mars 2023,

Considérant que la précédente Délégation de Service Public arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Vu l'avis favorable des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport sur le principe du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public des Musiques « Actuelles » et/ou « Amplifiées » - Espace Michel Berger, pour une durée de 4 an en affermage à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conduire et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal